

leurs propres stratégies et plans nationaux. Notre pays a plaidé en faveur d'une signature, d'une ratification et d'une mise en oeuvre rapides de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Il a d'ailleurs été le premier pays développé à les ratifier en décembre 1992.) Nous avons incité les pays développés à aider les pays en développement à adopter l'optique du développement durable, cette aide portant sur trois volets liés les uns aux autres — l'aide proprement dite, le commerce et la dette. Le Canada a renouvelé son engagement envers les Nations Unies, à l'égard de l'établissement de la CDD, et à l'égard d'autres institutions multilatérales. Nous avons pressé les États d'oeuvrer en faveur de la conclusion d'un accord mondial sur la prévention de la surpêche en haute mer ainsi que de l'élaboration de critères, idéalement dans le cadre d'une convention mondiale, destinés à assurer la préservation et l'exploitation durable des forêts mondiales.

Mesures prises à ce jour

Le Canada donne suite à la CNUED dans plusieurs domaines. Ce suivi a pour noyau un processus caractérisé par la transparence, une démarche englobante et l'obligation de rendre des comptes à propos des efforts déployés en vue de dégager un consensus sur les questions ayant des incidences sur l'environnement.

Échelle nationale

(a) Principaux groupes et particuliers

La concrétisation du concept de développement durable incombe à tous les Canadiens. Les particuliers, les institutions et les principaux groupes ont été invités à relever ce défi. Dans cet esprit, les principaux groupes ont lancé de nombreuses initiatives dans leurs champs de compétence respectifs. Cela dit, l'action menée au Canada a notamment porté sur la création de mécanismes permettant de réunir les représentants de parties intéressées et des principaux groupes, afin de s'attaquer à des questions importantes qui touchent tous les Canadiens.

(i) Tables rondes

La création de tables rondes sur l'environnement et l'économie aux échelles fédérale, provinciale, territoriale et locale constitue un exemple du type d'action enclenchée. Bien que leur composition et leur mandat diffèrent, ces tables rondes ont un objectif commun : promouvoir les principes et pratiques du développement durable, ce qu'elles font en dégagant un consensus parmi les représentants d'importants groupes et secteurs. Ces instances donnent à des décideurs l'occasion de discuter en toute franchise de questions portant sur le binôme environnement-économie et, ensuite, de soumettre directement des recommandations à leurs chefs de gouvernement et aux dirigeants du secteur privé. Dans l'ensemble du territoire canadien, il y a aujourd'hui plus d'une centaine de tables rondes qui se réunissent au niveau local. La plupart des

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait adopter en 1992 la Commission on Resources and Environment Act [Loi sur le commissaire aux ressources et à l'environnement]. Le commissaire s'occupe des questions liées à l'utilisation des sols ainsi que des dossiers connexes de la gestion des ressources et de l'environnement; ce mandat comprend l'élaboration d'une stratégie provinciale, la mise en oeuvre de modes régionaux de planification, le lancement de processus communautaires et participatifs, de même qu'un régime de règlement des différends. Il encouragera les populations autochtones à participer à tous les processus relevant de son mandat et les concernant.